laire, dans les temps troublés que nous traversons.

M. le doyen félicite les « Vrais travailleurs » de leur courageuse initiative, et des opinions franchement catholiques qu'ils professent.

Dans une péroraison qui impressionne vivement l'auditoire, il appelle sur eux la protection du Très-Haut, et exprime le vœu que leur nombre aille croissant de jour en jour.

Après la messe, c'est M. le chanoine Berteaux lui-même qui procède à la bénédiction solennelle du drapeau, pendant que les exécutants de la « Fanfare du Centre » exécutent un magnifique morceau.

Puis le cortège se reforme dans le même ordre qu'à l'arrivée, et, précédé des musiciens, regagne la rue Pellart, aux sons d'entraînants pas redoublés.

L'audition de la « Grande-Harmonie » à Saint-Martin. — C'est surtout dans les circonstances comme celle qui s'est présentée lundi, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, qu'on peut se rendre compte de l'immense place que tient dans l'esprit et dans le cœur de la population roubaisienne le culte d'admiration qu'elle professe pour la *Grande-Harmonie* et le sentiment de légitime fierté que lui inspire cette éminente phalange artistique.

Bien avant midi, heure fixée pour la messe pendant laquelle cette société doit se faire entendre, l'église s'emplit d'une foule sympathique composée de toutes les classes de la société. Tous les amateurs de belle et bonne musique sont présents, sur tous les visages apparait l'expression d'une heureuse attente.

Un peu avant midi, on entend les accents entraînants d'un brillant pas redoublé qu'exécute la *Grande Harmonie* en se rendant de son local à l'église. Un mouvement d'attention se manifeste dans toute la nombreuse assistance. Les membres exécutants, accompagnés de la commission, font leur entrée dans la grande nef, en haut de laquelle ont été disposés leurs pupitres. Chacun prend sa place, et M. Koszul, le chef estimé dont la compétente autorité s'affirme de plus en plus, apparait au pupitre du directeur. Tous ces préparatifs n'ont pris qu'un instant : la promptitude et la sûreté des mouvements sont des qualités distinctives de la vaillante société.

Au signal de la baguette du maître, un silence profond plane au-dessus de l'assistance attentive. La *Grande Harmonie* commence l'ouverture de *Phèdre* de J. Massenet. L'attaque est superbe d'ensemble et de précision. Les magnifiques dessins méthodiques dont le génie de l'auteur a embelli son œuvre, se déroulent sous la baguette merveilleuse du chef, reproduits avec pureté par le talent consommé des exécutants. Un fond riche d'harmonie admirablement fondée les fait avantageusement ressortir. Les mouvements les nuances, les transitions se succèdent avec une impeccable sûreté et forment un ensemble tour à tour imposant et gracieux, mais toujours empoignant. Un courant d'enthousiasme circule dans l'exécution et, déjà depuis la première mesure, s'est emparé des auditeurs qui restent jusqu'à la fin sous son influence.

La délicieuse *Cavatine* de Raff a été ensuite interprété avec des tempéraments de sonorité remarquables et toujours avec la même perfection dans le phrasé musical et dans les combinaisons harmoniques. C'était d'un charme incomparable.

Une fantaisie sur le *Vaisseau-Fantôme* de Wagner a terminé cette audition à tous les points de vue remarquable. Pour saisir tous les effets qu'a voulu peindre l'auteur de cette puissante musique, il faut, à un chef, une profonde observation, une intuition artistique très développée et une grande sûreté d'interprétation.

Il faut d'autre part aux exécutants, pour rendre ses effets, une imperturbable netteté et une vive chaleur dans le jeu. M. Koszul et ses musiciens ont surabondamment prouvé qu'ils possédaient toutes ces qualités à un haut degré. L'interprétation de cette fantaisie sur le *Vaisseau-Fantôme* a été splendide aussi bien dans l'ensemble que dans les moindres détails.

L'impression laissée par l'exécution de la *Grande-Harmonie* à Saint-Martin est donc de nature à augmenter le culte d'admiration et le sentiment de légitime fierté dont nous parlions en tête de notre compte-rendu. Honneur donc à son chef éminent et à tous ses membres pour cette magistrale audition au sujet de laquelle nous devons une mention élogieuse à M. Fournier pour son solo de clarinette dans l'ouverture de *Phèdre*, et à M. Delattre pour son solo de trombonne dans le *Vaisseau-Fantôme*.

Les messes de Sainte-Cécile. — Les auditions en l'honneur de la patronne des musiciens ont été nombreuses dimanche, et ont attiré, partout où elles ont eu lieu, une assistance particulièrement nombreuse.

La *Chorale Notre-Dame* a fait entendre, pour la circonstance, la magnifique messe solennelle en *re* de Niedermeyer, avec le *Credo* de la messe du Sacré-Cœur de Gounod. C'est avec sa maëstria habituelle que cette société a interprété ces deux œuvres magistrales. Nous ne dirons pas de quelle façon M. Koszul a tenu l'orgue, soit pour l'accompagnement qui est très important, soit pour l'exécution de l'Offertoire et de la sortie : nous ne pourrions que rester en dessous de la réalité.

La Société chorale de Saint-Jean-Baptiste a, de son côté, interprété, en l'honneur de Ste-Cécile, la messe solennelle de M. P. Rosticher, organiste de la paroisse. L'exécution de cette œuvre, qui porte l'empreinte d'un caractère nettement original, et qui présente de sérieuses difficultés pour les voix, a été en tous points des plus satisfaisantes.

A l'offertoire, M. Dancette a rendu, avec un talent d'artiste, une *Romance*, de Schumann, pour hautbois et, à l'élévation, M. A. Duhamel, le jeune mais sérieux directeur de la société, a interprété, avec une grande puissance de sentiment, la *Cavatine*, de Raff, pour violon.

M. Rosticher, a très brillamment accompagné sa messe ainsi que ces deux derniers morceaux. Il a aussi déployé un chaleureux entrain dans sa sortie.

Quatre sociétés instrumentales se sont aussi fait entendre. C'est d'abord la *Fanfare Delattre* qui a donné son audition à la messe de 11 heures et demie en l'église Notre-Dame, bondée d'assistants.

Cette excellente société a d'abord interprété l'ouverture du *Lac des Fées* d'Auber, et ensuite une délicieuse *Aubade nuptiale* de M. Wassenove. L'exécution de ces deux œuvres a été remarquable de justesse, d'ensemble, de précision et de sentiment. Mais la *Fanfare Delattre* s'est surtout surpassée dans une fantaisie sur le *Songe d'une nuit d'été*. L'interprétation en a été d'une virtuosité qui a vivement impressionné tous les auditeurs. Elle fait le plus grand honneur au chef dévoué, M. Knorr, et à tous ses exécutants.

La *Corcordia-Harmonie* s'est fait entendre à la messe de midi, à Saint-Martin, dans l'ouverture du *Val d'Andorre*, d'Halévy, et de la grande fantaisie sur le *Prophète*, de Meyerbeer. Ces deux morceaux d'un effet grandiose ont été rendus par la *Concordia* avec un soin minutieux des intentions des auteurs et avec une sonorité convenant bien à la circonstance.

A la même heure en l'église du Sacré-Cœur l'*Union des Trompettes*, exécutait en l'honneur de Sainte-Cécile de brillantes et délicates fanfares de son chef, M. Jacquemain.

A noter la fantaisie de concours couronnée au Cofteau : l'Andante religieux, et l'air varié avec soli, qui a valu à son auteur le 1er prix de composition et de direction.

Cette belle audition a eu le meilleur succès.

En l'église du Très-Saint-Rédempteur, à midi également, la *Fanfare de Beaurepaire*, fêtait aussi la patronne des musiciens, par l'exécution très réussie de *Rosabelle*, ouverture de Wetge et des *Dragons de Villars*, fantaisie de Klein de Geetg.

Les banquets de la Ste-Cécile. — Les sociétés musicales qui avaient fêté leur patronne, dimanche matin, par des auditions religieuses, ont, dans l'après-midi, complété la fête par un banquet.

La *Fanfare Delattre* avait organisé le sien en son local, place Fosse-aux-Chênes. Il était présidé par son dévoué président, M. Delattre, ayant à ses côtés M. Knorr, le chef zélé de cette vaillante phalange, et M. Mouchart, son actif vice-président.

La *Fanfare Delattre* célébrant en même temps le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, cette fête de famille empruntait à cette circonstance un caractère particulier. Plusieurs anciens sociétaires s'y étaient rendus et son premier chef, M. Paul Mercier était également présent.

Le repas fort bien combiné et servi de même a été des plus animés. Les convives y ont fait joyeusement honneur. Le secrétaire a donné communication de deux lettres, l'une d'un ancien vice-président et l'autre d'un ancien sergent-major, qui exprimaient leurs regrets de ne pouvoir assister à cette fête jubilaire et faisaient des vœux pour la prospérité de la société.

Au moment du dessert, a commencé la *série des toasts et des vivat*. Le président, M. Delattre, le chef M. Knorr, et le vice-président M. Mouchart, ont été, de la part des sociétaires, l'objet d'une ovation enthousiaste. Les anciens sociétaires, la commission civile, les dignitaires, les membres honoraires, la presse, le drapeau enfin et le porte-drapeau ont été aussi chaleureusement acclamés. Chaque toast et chaque vivat ont eu leur contre-partie dans des réponses où s'affirmaient énergiquement, les sympathies et les dévouements à l'égard de la *Fanfare Delattre*.

Naturellement le vingt-cinquième anniversaire de la création de la société a fait l'objet de plusieurs discours et les bravos ont été prodigués aux assistants, soit membres encore actifs, soit membres anciens, qui y avaient pris part.

Aux toasts et aux *vivat* a succédé un concert improvisé qui a obtenu le plus franc succès. Cette société instrumentale possède des membres qui sont de véritables artistes chanteurs, monologuistes ou comiques. Ils ont, jusqu'à une heure avancée de la nuit, diverti et intéressé les convives de ces agapes fraternelles.

Concordia-Harmonie. — C'était aussi fête de famille, dimanche après-midi, à la *Concordia-Harmonie*, en l'honneur de Sainte-Cécile. Les membres de cette belle société, qui vient de célébrer, il y a quelques jours, son jubilé de vingt-cinq ans, *s'étaient* réunis en de fraternelles agapes, dans la vaste salle de Mme veuve Philémon Eyames, rue Pierre-Motte, décorée avec goût pour la circonstance.

Vers trois heures et demie, soixante-dix convives environ s'asseoient à une immense table, admirablement servie.

La place d'honneur était occupée par M. Paul Six, le nouveau président, entouré de MM. Jules Lauridan, chef; Charles Pollet, sous-chef; Jules Lemaitre, sergent-major, et des membres de la commission.

A l'heure des toasts, M. Lemaitre se lève. Après avoir constaté la parfaite union qui rassemble tant d'assistants au banquet, il dit que la *Concordia* est fière d'avoir à sa tête un président, qui, pendant dix années, a rempli avec un dévouement infatigable les fonctions de sergent-major, et il offre à M. Paul Six, au nom de la société, en reconnaissance de ses services, une médaille de vermeil.

Un chaleureux vivat est chanté en l'honneur du président, qui exprime la profonde émotion que lui causent les marques de sympathie dont on l'entoure.

Il assure les sociétaires qu'ils peuvent plus que jamais compter sur lui, pour tout ce qui concerne l'intérêt commun, et remercie tous ses collaborateurs de leur excellent concours, qu'ils ne lui ont jamais marchandé.

M. Paul Six, en terminant, fait allusion à la devise de la Belgique : « L'union fait la force, » et dit que si la *Concordia* sait toujours la mettre en pratique, elle se maintiendra dans la voie de la prospérité.

L'habile et dévoué chef, M. Lauridan, répond, en quelques mots bien sentis, à un « vivat » chanté en son honneur. La série continue, pour ne prendre fin qu'après avoir fait le tour du groupe des fonctionnaires.

Un concert improvisé et des scènes de prestidigitation entre sociétaires, clôturent cette charmante réunion, au grand amusement de l'assistance. M. Léon Jourdain, chanteur comique, et M. Louis Stilatus, physicien amateur, ont la plus grande part du succès.

La Société chorale Saint-Jean-Baptiste s'était réunie de son côté au café Mac-Mahon pour y célébrer, par un banquet, la fête des musiciens. M. Allard Duhamel, son directeur, présidait, ayant en face de lui M. Rosticher, l'organiste de la paroisse. La joie et l'entrain n'ont cessé de régner dans cette réunion composée en grande partie de jeunes gens. Les toasts et les *vivat* y ont eu également leur tour. Tous les dévouements y ont été chaleureusement acclamés et encouragés. Un concert varié et improvisé et qui a eu le plus franc succès a terminé cette charmante fête de famille.

L'Union des Trompettes. — A 3 heures un banquet bien servi réunissait la société en son local, au « Maréchal de Coyghem », Grande-Rue.

La commission était allée chercher chez lui M. Roussel, le sympathique président, qui depuis trois mois y était retenu par une maladie. A son entrée, M. Roussel est salué par les *vivat* répétés des sociétaires, heureux de voir leur président rétabli et qui lui ont offert un magnifique cadeau.

M. Roussel, vivement impressionné de cette délicate attention, a remercié les sociétaires et s'est plu à reconnaître leur zèle et leur assiduité ; il a ensuite fait l'éloge de M. Jacquemain et leur a rappelé le beau succès remporté par lui et par la société au concours du Catteau.

A la fin du banquet quelques bons chanteurs de la fanfare se sont fait entendre et la charmante soirée que n'oublieront pas de sitôt nos vaillants trompettes s'est terminée par un bal de famille.

Notre concitoyen, M. R. De Bœve, vient d'obtenir à l'exposition d'aviculture, à Lille, un deuxième grand prix d'honneur, soit cinquante francs, pour la plus belle collection de pigeons.

Nous apprenons qu'un magasin, d'un genre tout nouveau, va s'ouvrir, rue Jeanne-d'Arc, 26 (contour des halles). C'est une société de Paris, la Compagnie des Ciments Métallisés, qui exposera et mettra en vente, pour quelques semaines seulement, des objets d'art et des statues d'un grand mérite artistique, qui seront vendus dans des conditions extraordinaires de bon marché, tels sont les bustes de Gustave Nadaud et de Gounod ; les statues de Jeanne d'Arc, de Léon XIII, d'Henri IV. Des vases médicis, des ornements, le tout en imitation vieux marbre, bronze ou bois.

Le travail est excessivement soigné et tous ceux qui veulent offrir un cadeau quelconque à l'occasion des fêtes, feront bien de visiter cette exposition avant de faire leurs achats.

Une femme qui tente de se noyer, au pont de la Vigne. — Samedi après-midi, vers cinq heures, un journalier, Louis Fourlégnie, de la rue Saint-Antoine passait le long du canal, à proximité du pont de la Vigne, quand il aperçut une femme qui paraissait vouloir se jeter à l'eau. Il courut à elle et l'empêcha de mettre son projet à exécution. C'est une ménagère, Sidonie Bail, demeurant rue Philippe-le-Bon. Elle avait résolu d'en finir avec la vie à la suite de chagrins intimes.

Exploits de jeunes gens ivres. — Une bande de jeunes gens en goguettes se présentait, dimanche soir, vers onze heures, à l'estaminet tenu par Mme veuve Bonte, rue Decrême. Vu leur état d'intempérance, la cabaretière, ne voulant pas commettre d'infraction à la loi sur l'ivresse publique, refusa de leur servir à boire.

Furieux de cette fin de non-recevoir, les compagnons de fête brisèrent plusieurs vitres de l'établissement, et l'un d'eux, en s'enfuyant avec les autres, souffleta brutalement la dame de la maison.

La police informée se mit aussitôt en campagne, et réussit à arrêter un peu plus tard un des coupables, Arthur Landizot, garçon de vingt ans, rattacheur, demeurant rue Lacroix. Il a été écroué au dépôt du troisième arrondissement.

Un ménage intempérant. — Dans la soirée de dimanche, vers dix heures et demie, deux agents, de passage dans la rue Magenta, furent requis par la maîtresse d'un cabaret voisin, nommé Rosalie Carré, pour mettre à la raison deux de ses locataires en garni, Henri Rotordel, tisserand, et sa femme, qui brisaient chez eux tout le mobilier.

Le couple avait fait des libations par trop nombreuses; l'ivresse était venue, et la discorde à sa suite, compliquée d'un pugilat. Puis on avait tout bousculé dans le logement, et les meubles avaient été mis à une rude épreuve.

Les représentants de l'autorité montèrent au premier étage, et firent cesser cette scène de tapage et de destruction, en emmenant ses auteurs au poste de police de la place Sainte-Elisabeth.

Au n° 13 de la rue du Bois, à Roubaix, on tient un dépôt de beurre garanti pur de la grande laiterie d'Oostcamp. Ce beurre défie toute analyse et est très apprécié; la maison ne tient ni beurre secondaire, ni margarine, un seul beurre, le vrai, au prix de 3 fr. 75 le kilog.

Wasquehal. — *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal s'est réuni hier en séance ordinaire, pour l'ouverture de la session de novembre.

M. Delourme, maire, préside la séance à laquelle assistent *dix-neuf conseillers*.

M. Damez, secrétaire de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation. M. Napoléon Destailleur est nommé secrétaire pour la session.

Le conseil procède à la nomination de deux délégués chargés de procéder à la révision de la liste électorale pour l'année 1894. Sont réélus, MM. Courrier et Delsalle qui acceptent le renouvellement de leur mandat.

Un crédit de 11.811 francs, couvert par les ressources ordinaires, est voté pour l'entretien des chemins vicinaux pendant l'année 1894.

Il est également voté un crédit de 4,300 francs pour la continuation du pavage de la Planche au Riez dont cent quarante mètres de travaux restent à exécuter.

M. J.-B. Lauridan fait remarquer que le pavage du Tr... [illegible]

M. Courrier répond qu'il a fait des démarches près des propriétaires, ... qui ... pas donner leur assentiment à la cession du terrain nécessaire pour le redressement de ce chemin.

M. Delesalle rappelle qu'il y a un certain temps déjà que ce chemin a été classé, qu'une partie est faite et que M. Poissonnier, de Monveaux, a été nommé expert pour évaluer les emprises qui ont été estimées à un franc le mètre.

Une enquête a dû avoir lieu quand on a procédé aux premiers travaux mais toutes les pièces de cette enquête ont été égarées.

Le Conseil réclame à nouveau le classement de cette route.

Avis favorable est donné pour la réception définitive des travaux du bureau de poste. La dépense totale s'élève à 8,880 fr. 12, et les honoraires de l'architecte à 444 francs, soit un total de 9,324 fr. 12.

M. Spriet dit que M. Delesalle a été induit en erreur sur la question de la reprise de ce bureau par l'Administration des postes, au bout de dix-huit années. Celle-ci ne s'engage nullement aujourd'hui à le reprendre au bout de ce laps de temps. Les travaux définitifs sont ensuite acceptés.

Il est donné connaissance à l'assemblée d'un règlement à appliquer au cimetière, se rapprochant de tous les règlements existants dans les communes environnantes.

Le conseil l'adopte et décide, en outre, la création d'une tente-abri.

M. Delesalle demande si l'administration a fait des démarches près de la commune de Croix en vue de la création d'un hospice.

Cette commune étant en ce moment occupée à étudier la question, il ajoute qu'il y aurait peut-être moyen de s'entendre avec elle en entrant dans les frais proportionnellement au nombre d'habitants.

M. Spriet répond qu'il a eu un entretien à cet égard avec M. Segard, adjoint au maire de Croix. Celui-ci lui a dit que cette création n'était qu'à l'état de projet et qu'elle traînerait encore quelque temps avant d'être réalisée.

M. Delourme, maire, demande au conseil de voter le crédit nécessaire au paiement des soins donnés par l'hôpital de Roubaix à une octogénaire malade et gâteuse, Louise Dupont, indigente.

M. Lepers objecte qu'il est très malheureux de voir ses semblables réduits à un pareil état et estime qu'on ne doit pas hésiter à voter le paiement des soins qui leur sont donnés.

M. le Maire répond que l'octogénaire dont il s'agit aurait été admis, il y a longtemps, dans un établissement hospitalier, si elle ne s'y était pas montrée hostile.

M. Lepers réplique que lorsqu'une personne est dans un état de maladie et de dénûment physique tel que l'était la vieille femme Dupont, il faut la faire admettre d'office dans une maison ad hoc sans tenir compte de son opposition.

Il ajoute qu'il a constaté à ce sujet, un laisser-aller honteux pour une commune et que personne ne trouverait blâmable le vote des sommes qu'exige le soulagement de malheureux indigents dont l'état de misère réclame impérieusement des soins.

Le Conseil partage cet avis et vote le crédit pour couvrir les frais d'hôpital de la femme Dupont.

Quelques subsides de peu d'importance sont ensuite votés en faveur des malades, du facteur et du garde champêtre. Puis la séance est levée à 9 heures.

— *La fête de Sainte-Cécile.* — Le dimanche 3 décembre prochain, la société chorale les *Amis-Réunis* fêtera la Sainte-Cécile.

A dix heures du matin, elle exécutera la messe Battmann en l'église paroissiale. A trois heures de l'après-midi, un grand banquet réunira les sociétaires au local, chez M. Dillies-Mescart.

A l'issue du banquet, un concert sera donné par la chorale avec le concours d'artistes distingués.

— *La fête de Sainte-Cécile.* — La fanfare de Wasquehal fêtait dimanche la patronne des musiciens. A cette occasion elle s'est fait entendre, à dix heures, en l'église paroissiale, où elle a joué les morceaux suivants :

1. *Marie-Henriette*, ouverture de M. Montague; 2. *Andante Religieux*, où M. P. Mescart s'est fait entendre dans un solo pour soxophone; 3. Fantaisie sur l'*Africaine*, de Meyerbeer; 4. Allegro militaire.

Il convient de dire que tous ces morceaux ont été interprétés d'une façon irréprochable, et qu'ils ont été fort goûtés par la foule des fidèles qui se pressaient dans l'église.

Le curé de la paroisse, M. Plouchart, a vivement remercié la société; il a constaté qu'elle a fait d'immenses progrès, et qu'elle les devaient en grande partie à son digne chef, M. Charles Montigny.

Après la messe, la Fanfare a parcouru les principales rues de la commune en jouant différents pas redoublés, ce qui a donné à cette paisible localité un air de fête auquel elle n'est pas habituée.

A quatre heures et demie le banquet traditionnel a eu lieu au siège de la société. Une centaine de personnes y assistaient.

Pendant tout le temps qu'a duré ce banquet, la gaieté la plus franche et la plus cordiale n'a cessé de régner.

Au dessert de nombreux vivats ont été chantés en l'honneur des principaux membres de la société, des membres honoraires et des membres de la chorale de Wasquehal.

Dans sa réponse M. Delsalle a fait, en termes émus, allusion à la perte d'un des membres, M. Louis Mulliez, qui était on ne peut plus dévoué à la société. Il a invité la jeunesse à suivre son exemple afin de la maintenir au rang qu'elle a su conquérir parmi les sociétés similaires.

M. Lepers, vice-président, a donné ensuite connaissance du choix que la commission a fait, en ce jour de Sainte-Cécile, des personnes dont elle propose la nomination comme membres de la commission.

Elle propose M. Delsalle comme président d'honneur, en remplacement de M. Droulers, décédé depuis 4 ans, de M. Adolphe Gros comme président, de M. Charles Gros, comme adjudant.

Toutes ces propositions sont acclamées et les personnes désignées, présentes au banquet, acceptent de grand cœur.

M. Charles Montigny reçoit aussi les félicitations de la commission pour les progrès qu'il a fait accomplir à la fanfare depuis le mois de mars, époque à laquelle il en a été nommé directeur.

Celui-ci répond qu'il a été puissamment aidé par les musiciens et par le secrétaire, M. Libbrecht, lequel est entièrement dévoué à la société.

La série des toasts étant terminée, un magnifique concert a eu lieu *clôturant brillamment cette fête.*

Parmi les personnes qui y ont pris part nous citerons M. Louis Hequette, baryton de la chorale, qui s'est fait vivement applaudir dans « La Mort du Christ ou les Marchands chassés du Temple. »

M. Dubois, jeune artiste de 13 ans qui a chanté une chansonnette et déclamé ensuite « La grève des Forgerons ».

M. Albert Desprez, violoniste, qui a joué différents morceaux, entre autres l' « Hymne russe » et la « Marseillaise » qui lui ont valu des bravos de toute la salle.

N'oublions pas non plus M. Laureyns, qui avait la tâche délicate d'accompagnateur dont il s'est tiré à son honneur.

Flers-Breucq. — *Fête de Sainte-Cécile.* — Dimanche, à dix heures, la société chorale du Breucq « *La Liberté* » s'est fait entendre en l'église du Sart, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile.

Cette jeune société, de création récente, a chanté la messe d'Archambault sous la direction de son chef, M. Brisac.

Une foule considérable de fidèles assistait à la messe.

Divers chants religieux ont été enlevés avec beaucoup d'entrain par MM. Lemaire, Henri Cappeus et Charles Sampeur, Solas.

M. Mouseyac curé de la paroisse, a prononcé une allocution dans laquelle il a félicité cette jeune phalange ainsi que son digne chef.

M. Eeckhout accompagnait les solistes avec un violon.

L'orgue était tenu par M. Rivelois, membre des orphéonistes de Lille.

— Bourg. — *Messe de Ste-Cécile.* — A l'occasion de la Ste-Cécile, la fanfare municipale a donné une audition, pendant la grand'messe, dans l'église paroissiale de Flers.

De nombreux *morceaux ont été joués avec talent par* la société.

Parmi ceux-ci nous citerons plus particulièrement « une andante » dans laquelle un solo de saxophone-alto a été fort bien exécuté par M. Hennebelle, âgé de 15 ans. « Le Souvenir de la Forêt » d'Hesdin dans lequel la fanfare a obtenu un véritable succès.

Et « Un jour de Bataille » enlevé magistralement par la fanfare.

Le traditionnel banquet a réuni ensuite, dans l'après-midi, les membres de la société.

M. Olivier Branquart, adjoint au Maire de Roubaix, devenu depuis peu de temps membre de la Société, a été chargé par celle-ci d'offrir un bouquet à M. Montigny. Il s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

» Je suis vraiment ému de la marque de sympathie que la société me témoigne la première fois que j'ai l'honneur de figurer parmi ses membres en me désignant déjà pour remettre en son nom à son directeur le bouquet qu'elle lui destine.

» Je m'acquitte de cet honneur avec un sensible plaisir, et que le vaillant chef veuille donc recevoir de mes mains ce bouquet qui lui est offert par toute la société en l'occasion de la Sainte-Cécile.

» Je suis sûr d'être le bon interprète de votre excellente fanfare en vous disant qu'elle vous regarde comme un chef de la plus haute valeur et comme un directeur digne de l'estime de tous ses sociétaires.

» Cher chef, honneur à vous et soyez à jamais notre ami.

» Vive la Ste-Cécile. »O. Branquart. »

Guide de l'industriel en matière de législation ouvrière. — Lois, règlements d'administration publique et circulaires ministérielles sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, la conciliation et l'arbitrage entre patrons et ouvriers ou employés, l'hygiène et la sécurité des travailleurs, le séjour des étrangers en France et la protection du travail national, augmenté de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, avec table analytique des matières. Prix : UN franc. — Carnet de déclarations d'accidents. En vente au bureau du journal. 35894

Galerie René Coëz. — La splendide collection de tableaux modernes de M. L. N. exposée dans la galerie de M. René Coëz, sera close jeudi soir 30 novembre. 36044 – 76970

Un jeune voleur arrêté au Mont-de-Piété. — Un gamin de onze ans, Florimond Catteau, habitant avec ses parents en garni chez Mme veuve Segard, place du Trichon, s'était introduit, samedi soir, dans la salle des machines du peignage de M. Lefebvre, rue Saint-Antoine.

Profitant de l'absence momentanée du chauffeur, M. Grumiaux, il enleva sa montre en argent, qui était suspendue à la muraille.

Le gamin tenta d'engager le bijou au Mont-de-Piété. Mal lui en prit car son signalement avait été envoyé au directeur de cet établissement.

Le jeune Catteau fut arrêté séance tenante par la police qui le conduisit au poste central. Son arrestation a été maintenue. Malgré son jeune âge, il a déjà à son actif plusieurs faits du même genre.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE.

— L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. (*Voir 4e page).*

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

AVIS AUX SOCIETES. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La Sainte-Cécile. — *Musique municipale.* — Nous avons assisté à la belle audition que donnait dimanche la musique municipale en l'église de Wattrelos. L'exécution a été parfaite.

La *Marche-Gala* de Vieuxtemps, transcrite pour harmonie par M. Montagne est un morceau d'une grande ampleur et d'un effet grandiose. Les nuances et l'ensemble en ont été correctement observées.

L'Entr'acte de la Colombe, de Gounod, est plein d'harmonie et d'élégance; s'il ne présente pas les mêmes difficultés il a fallu néanmoins beaucoup de précision et de délicatesse pour le rendre d'une façon aussi irréprochable.

L'ouverture d'*Obéron*, a été supérieurement interprétée. Cette page magistrale de Weber, qui présente un amalgame de beautés et de difficultés musicales a incontestablement démontré les brillantes qualités d'harmonie que possède la musique municipale, qualités — nous le constatons avec plaisir — que la progression constante et les efforts couronnés de succès viennent confirmer si heureusement.

Ce résultat témoigne d'aptitudes peu communes de la part des exécutants et aussi du talent de son chef éminent, M. Montagne, qui dirige en véritable maître cette excellente société.

A la sortie de l'église, la musique municipale s'est rendue chez M. Blanquart, président de la société, où elle a exécuté une sérénade.

En termes émus, M. Blanquart a remercié la musique municipale des marques de sympathie qu'elle lui donnait.

Dans l'après-midi, vers trois heures, tous les sociétaires sont allés au Sapin-Vert, où habite M. Thérin-Carette, conseiller municipal et président d'honneur de la Musique municipale. Là aussi ils ont interprété un brillant morceau.

M. Thérin-Carette a prononcé une courte allocution; il a dit, entre autres choses, que, comme par le passé, la société pouvait compter sur son entier dévouement.

Comme nous l'avons dit, le banquet de Ste-Cécile de la Musique municipale aura lieu aujourd'hui lundi, à six heures du soir.

La société l'« Union Chorale » de Wattrelos, fêtera le dimanche 3 décembre prochain, la fête de Sainte-Cécile.

Elle se fera entendre en l'église paroissiale, à la messe de onze heures et demie.

Voici les morceaux qu'elle exécutera :

Messe, Luigi Bordèze; *O Salutaris*, Gounod; *Les Esclaves*, chœur, Saintis.

A trois heures et demie précises de l'après-midi, un banquet réunira les sociétaires au local chez Mme veuve Briffaut, Grand'Place.

L'INSUFFISANCE

DE LA

Distribution des Eaux de la Lys

Dans le remarquable rapport dont nous avons déjà donné un premier extrait, M. Eugène Motte s'attache à démontrer, et démontre péremptoirement, l'insuffisance de la distribution des eaux nécessaires à l'industrie, malgré les moyens auxquels nos administrations municipales ont cru devoir recourir jusqu'ici.

Nous transcrivons textuellement :

« II. *Situation précaire de l'industrie consommatrice d'eau.* — Le développement de l'industrie s'est fait jusqu'en 1890 sans trop de contrariétés. On était gêné chaque jour, on recourait à des expédients, mais on vivait d'espoir, car le service municipal installait de nouvelles conduites, créait de nouveaux réservoirs. Aujourd'hui les conduites sont posées, les réservoirs créés, *et l'insuffisance est toujours plus grande.* Une note insérée dans le *Journal de Roubaix* a fixé notre sort, en déclarant que le service actuel donnait son maximum et qu'il ne fallait plus compter que sur les installations futures. Nous avons même été sur le point de rétrograder, puisqu'en février, l'administration des Ponts et Chaussées adopta une mesure qui fut heureusement promptement rapportée. Cette mesure motivée par les nécessités de la batellerie retirait l'autorisation de puiser au canal.

» Le cube journalier moyen de l'année 1892 a été de 29,000 mètres. Il est absolument insuffisant. Ce qui le démontre, c'est qu'en 1893, les plaintes ont été générales et qu'il n'était pas d'heure en été qu'on ne téléphonât au service public pour demander de l'eau. A toute heure du jour les usines en manquaient ou totalement ou partiellement. Les maisons Emile Roussel et Motte et Bourgeois, qui sont, en teinture, celles qui absorbent le plus d'eau, ont été obligées, l'une dès février, l'autre dès juin, de faire tourner de nuit les rinçages et dégraissages parce que la pression est insuffisante.

» Voilà donc un matériel qui chôme de jour et qui *travaille de nuit au mépris de tout bon sens et au grand* détriment du prix de revient, car les rinçages et les dégraissages ne sont, au point de vue de la force motrice, qu'un faible contingent sur le moteur et il faut néanmoins tenir toute une usine énorme sur le pied de marche. La maison Motte et Bourgeois évaluait le dommage qui lui était causé à plus de mille francs par semaine.

» Tel est le cas des gros consommateurs. Les moyens et les petits sont aussi éprouvés. Les industriels, placés à l'extrémité des conduites ou à proximité d'un gros teinturier, n'ont que leur surplus, c'est-à-dire rien. Les filatures de laine de MM. Motte-Bossut et Cavrois, au Boulevard de Mulhouse, ne reçoivent rien ni de jour ni de nuit. Il leur faut attendre le dimanche pour garnir leurs bassins. Il y a donc dans Roubaix et dans Tourcoing des terrains qui ne peuvent se prêter à l'exercice de la teinture, et des usines déjà établies qui ne pourraient annexer ce département sur leurs surfaces disponibles si elles le tentaient.

» Un autre cas est celui de certains industriels qui ont sacrifié leurs caves, les ont transformées en bassins qu'ils alimentent la nuit. Cette eau est repompée le jour dans des réservoirs pour donner la pression. C'est ce qui explique qu'en pleine nuit, lors de certains incendies, les pompiers n'avaient qu'à se croiser les bras, l'eau n'arrivant pas dans leurs tuyaux.

» Telle est la situation absolument exacte au mois d'août 1893. Les machines existantes ou annexes donnent leur maximum. Où l'industrie trouvera-t-elle le surplus qu'il lui faut?

» Un installation provisoire de pompes permet de puiser au canal.

» On travaille à la distribution d'eau potable et on promet à l'industrie le cube qui restera disponible.

» On vient de procéder à l'adjudication de l'usine de relai à La Viscourt.

» Etudions successivement ce que nous donneront ces prétendus auxiliaires.

» III. *Nous ne devons pas compter sur le Canal.* — C'est en 1887 que fut créée « l'usine élévatoire de secours » au Canal de Roubaix; c'est ainsi qu'elle est appelée depuis sa fondation « Usine de Secours » et c'est ce que le service des Ponts-et-Chaussées, qui nous est particulièrement bienveillant, nous fait toujours observer. « L'on secourt un moment des villes qui se trouvent surprises; l'on ne secourt pas éternellement des villes qui ont un service d'eau riche et puissant, alors surtout que les exigences de nos services de batellerie réclament tout notre cube d'eau. » Voilà le sens de toutes les réponses que nous avons reçues, lorsqu'au mois de février, un veto brusque du ministère est venu augmenter nos angoisses en retirant l'autorisation de puiser au canal. Les démarches nombreuses que la Chambre de Commerce fit, tant auprès de M. Peslin, ingénieur en chef de la navigation, qu'auprès de M. Stoclet, eurent un heureux dénouement; mais notre conviction est faite dès ce jour que c'était une concession absolument précaire.

» Messieurs, nous dit M. Peslin, la permission de puiser de l'eau au canal n'a été accordée qu'à titre provisoire ; elle a été donnée pour une année ou deux, et voilà huit ans que l'on recule l'échéance. Vous voyez que nous apportons toute la conciliation possible ; nous nous sommes prêtés et nous nous prêterons à toutes vos demandes avec le plus grand désir d'aboutir, mais songez que les machines élévatoires de Saint-André, qui alimentent les biefs du canal, n'ont été prévues que pour un tonnage de 300,000 tonnes. La statistique de 1892 révèle pour le canal de Roubaix, 851,000 tonnes et le canal de Tourcoing n'a, pour ainsi dire, pas servi. Aujourd'hui que les entrepreneurs de Tourcoing organisent des dépôts le long des quais, le tonnage augmentera certainement. Où voulez-vous que nous trouvions de l'eau ?

» Nos machines tournent jour et nuit. Notre service prépare même l'étude d'installation supplémentaire de pompes pour le service du canal. Si vos quais se garnissent de grues hydrauliques ou à vapeur, le tonnage atteindra rapidement 800.000 tonnes. Nous vous aiderons néanmoins de toutes nos forces, notre intérêt le commande d'ailleurs, puisque les caisses de l'Etat ont reçu, l'an dernier, 25,000 fr. de votre service. M. Stoclet, qui de tout temps vous a été dévoué, a organisé, l'an dernier le système de croisements de bateaux parce que chaque éclusée économisée épargne 800 mètres cubes d'eau. Mais la batellerie passera avant l'industrie. Nous continuerons notre système, nous développerons le croisement amiable des bateaux autant que faire se pourra, mais ce sont là toutes demi-mesures, ne comptez que sur vous-mêmes. »

» Ainsi notre industrie est en péril quand le niveau du canal est en-dessous de la cote n° 7. La pompe de secours ne peut s'amorcer que dans ces conditions. Quelquefois cette malechance arrive deux jours de suite, souvent l'on arrête quelques heures par jour. Malgré ces conditions, le canal nous a rendu d'énormes services. En 1892, 396.000 mètres ont été puisés au canal. La journée maxima a été de 5.696 mètres cubes. En 1893, nous marchons sur des bases encore plus larges : nous avons déjà pris, dans les huit premiers mois, 319.000 mètres cubes et la journée maxima a été de 7.275 mètres cubes. Que ferions-nous si le service de la navigation ne se montrait pas si bienveillant? Que ferions-nous le jours où la batellerie réclamera tout le cube d'eau?

» Examinez le tableau ci-contre et vous jugerez avec nous qu'il faut dès à présent aviser à remplacer ces auxiliaire dont la disparition aviverait encore nos souffrances.

Eau puisée au canal

Années	Cube total puisé au canal	Journée de puisage maxima
1888	314.644 m. cubes	5.118 m. cubes
1889	195.795 »	4.663 »
1890	130.053 »	4.211 »
1891	86.312 »	5.592 »
1892	396.713 »	5.696 »
1893 jusqu'au 31 août	313 973 »	7.275 »
	1.441.492 »	

» Le coût de l'usine élévatoire de secours au canal de Roubaix a été de 41.402 fr. L'eau est payée à l'Etat à raison de 0.05 cent. le mètre cube pris au canal.

» La somme versée à l'Etat jusqu'à ce jour est de 72.050 fr.

» Le prix de revient du mètre cube d'eau de la Lys rendu dans les réservoirs est de 3 centimes 84, tous frais, intérêts et amortissement compris.

» L'intérêt des villes commande donc autant que l'intérêt de l'industrie de substituer à une source d'alimentation aussi précaire et aussi chère que le bief du canal, la nappe inépuisable et moins coûteuse du lit de la Lys. »

(*A suivre.*)

TOURCOING

Une conférence sur la mission Binger, à la Société de géographie. — La salle de la Société de Géographie était complètement garnie, dimanche après-midi. Le grand intérêt du sujet et la notoriété du conférencier avaient attiré en foule les membres de la société.

M. Marcel Monnier a été le compagnon du capitaine Binger dans un périlleux et fatigant voyage de la Côte-d'Ivoire au Soudan méridional en 1891-1892. C'est la relation de cette importante exploration que M. Monnier nous a présentée.

La mission, dit-il en substance, dirigée par M. le capitaine Binger, avait un but à la fois politique et scientifique.

Au point de vue politique, le capitaine Binger était chargé de procéder sur le terrain à la délimitation tracée par le protocole de juin 1891 entre les territoires français de la Cote d'Ivoire (les royaumes du Sanwi, de l'Indiéné et de Bondoukou) et le protectorat anglais de la Côte d'Or, c'est-à-dire l'Appollonie, le Sahué et le pays des Achantis.

C'est au côté scientifique que M. Marcel Monnier s'attache tout particulièrement, c'est-à-dire à l'exploration qui ne devait pas se borner aux pays limitrophes de la zone d'influence anglaise, mais s'étendre à travers le Soudan méridional, de Bondoukou à Kong.

M. Marcel Monnier nous trace l'itinéraire suivie par la mission débarquée à Assinie pour gagner Krinjabo, la capitale où réside le roi Akassimeden, un de nos protégés, à qui elle a recours pour poursuivre son voyage à travers la région des forêts. Plus de trois mois après son débarquement la mission arrivait à Bondoukou, où se trouve une importante colonie musulmane composée de trafiquants, puis à Kong, la capitale du pays du même nom. Dans le Soudan, elle visite ensuite Satama, capitale du Diammala où elle passe un traité d'alliance avec le roi du pays.

En voulant gagner la rivière d'Isi, dans le Baoulé, elle se trouva dans une situation critique par suite des intentions malveillantes des indigènes. Elle dut prendre le chemin de la côte par la rivière le Comoe, pour arriver à Grand-Bassam plus de huit mois après le départ d'Assinie.

Le conférencier raconte toutes les péripéties de la route sous une forme aussi attrayante qu'instructive.

Il fait des descriptions imagées des pays parcourus et il entre dans des détails très complets et très humoristiques sur les coutumes de leurs habitants.

Le compagnon du capitaine Binger a rapporté toute une série de vues fort curieuses qui donnent un charme tout particulier à la conférence.

M. Marcel Monnier fait remarquer la différence qui existe entre les peuplades forestières encore à l'état sauvage et les habitants du Soudan dont la civilisation est plus avancée et dont l'esprit est réellement ingénieux.

Ainsi, à Kong, il n'y a pas moins de 2,500 à 3,000 métiers à tisser à la main fabriquant des cotonnades fort appréciées sur la côte.

Le conférencier insiste en terminant sur la situation exceptionnelle qu'occupe la France sur la Côte d'Ivoire, à Grand Bassam.

M. le capitaine Binger, qui en est le gouverneur général, a fondé déjà plusieurs postes.

« La France, dit-il, sur cette Côte-d'Ivoire, d'un développement de 600 kilomètres, avec des voies de pénétration vers l'intérieur telles que le Comoé, l'Isi, le Baudama, possède peut-être le joyau de l'Afrique occidentale ».

M. François Masurel félicite chaudement M. Marcel Monnier de sa magnifique conférence et exprime l'espoir qu'il nous reviendra bientôt. Les applaudissements de tout l'auditoire ont prouvé au conférencier combien il avait su intéresser et charmer son public.

Les auditions de Ste-Cécile. — Dans presque toutes les églises de la ville, nos sociétés musicales ont donné des auditions à l'occasion de leur fête patronale.

A Saint-Christophe les orphéonistes *Crick-Sicks* ont contribué, par leurs chants, à relever l'éclat de la cérémonie de la messe paroissiale. Ils ont interprété d'abord un *Kyrie* d'Oberhoffer, véritable cri de supplication : la fugue du *Christe* a grand caratère. Le *Gloria* de Gounod est bien le chant d'allégresse, dont le regretté maître trouvait souvent dans son cœur de croyant la haute inspiration : le *Laudamus te* en fugue, l'expression de prière du *Qui tollis* et les accents de profonde conviction du *Quoniam* sont également du plus pur style religieux.

Le *Credo* de Dumont a toute la sévérité grandiose de la musique liturgique : rendu par cet unisson imposant d'une masse chorale, il cause une profonde impression : c'est bien là la musique qui convient à la sublimité du dogme. Les soli du *Credo* ont été chantés par M. Carlos Masurel. Dans le *Sanctus* nous avons principalement remarqué le passage *Pleni sunt cœli* dans lequel le motif simultanément développé par les basses et les ténors est imposant. Quant à l'*Agnus*, il est du même auteur, Oberhoffer, que le *Kyrie* et il en a toutes les beautés, mélodie empreinte de douceur et de conviction profonde.

Après la consécration, M. Paul Deldyck a, de sa voix si chaude et si vibrante, interprété un beau *Sanctus* de la composition de Mlle Aimée Rosoor.

Les Crick-Sicks ont chanté, à la fin de la messe, le *Crucifix*, cette émouvante composition de Faure.

De l'avis unanime l'audition donnée par nos excellents orphéonistes a été parfaite sous tous rapports.

Pour être complet nous ajouterons qu'à l'Offertoire, Mlle Aimée Rosoor, l'organiste dont nous n'avons plus à vanter le talent, a exécuté avec grande allure le magnifique chœur des fiançailles du *Lohengrin*.

— A Notre-Dame de Lourdes, aussi pendant la grand'messe, la Musique municipale a interprété avec tout le soin et le fini qu'on lui sait deux beaux morceaux de son répertoire *Une nuit d'été en Norwège*, de Wilmers, et *Les Cloches du Monastère*, de Lefebure-Wely, deux œuvres dont nous avons parlé déjà.

— *L'Orphéon des Travailleurs* a suivi également la pieuse tradition en chantant, pendant la messe de 11 h. 1/2, en l'église de Notre-Dame de Lourdes, un *Kyrie* de Dumont, le *Gloria* de Tontain, le *Sanctus* de Dumont et un *Agnus Dei* adapté à une jolie page de Rameau. Ici encore très belle exécution qui fait honneur à la vaillante société chorale l'*Orphéon des Travailleurs.*

Les banquets de Sainte-Cécile. — A l'issue des auditions musicales, les sociétés ont donné les sérénades habituelles à leurs dignitaires; puis, dans l'après-midi, tous nos musiciens se trouvaient réunis dans de fraternelles agapes.

Le banquet des *Crik-Sicks* a eu lieu à l'hôtel du Cygne, celui de la Musique municipale au Café Moors et celui de l'*Orphéon des Travailleurs* au siège de la société, rue de la Latte. Partout la joie la plus franche et la plus cordiale a régné : on a chanté force vivat, à l'art musical et à ceux qui l'interprètent si heureusement ici.

Nécrologie. — Un vieux fonctionnaire de l'administration des contributions directes, M. Henri Jacotin, ex-receveur buraliste, vient de mourir à un âge très avancé.

Ses funérailles auront lieu mercredi prochain en l'église du Sacré-Cœur.

La messe pour le maréchal de Mac-Mahon. — C'est devant une nombreuse assistance qu'a été célébré, lundi matin, en l'église Saint-Christophe, un obit solennel à la mémoire du maréchal de Mac-Mahon ancien président de la République et président de la société de secours aux blessés militaires, et des officiers et soldats morts au service de la France

Au premier rang se trouvaient M. Hassebroucq, maire de la ville, M. Edouard Six, président du tribunal de commerce, M. Emile Barrois, conseiller général, M. Léon Monnier, président de la société de secours aux blessés et les membres de son comité. Le général commandant le corps d'armée s'était fait représenter par un officier d'ordonnance qui avait pris place aux côtés de M. Georges Duvillier-Motte, président du cercle des officiers.

Puis venaient tous les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, les officiers de pompiers et de douane, le maréchal de logis et le brigadier de gendarmerie. Parmi les autorités civiles, il nous faut citer encore M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de Commerce, M. Bernard-Flipo, juge au Tribunal de Commerce, quelques conseillers municipaux, plusieurs fonctionnaires de tous ordres, M. Cottard, commissaire de police du 1er arrondissement, des agents de police conduits par M. Paris, inspecteur, etc.

La société des anciens militaires était représentée par une délégation ayant à sa tête son président M. Louis Fourmentin, et la société de gymnastique par son président, M. Emile Frère.

Nous avons remarqué dans l'assistance Mme Descat, présidente de la société de secours aux blessés à Roubaix.

Un magnifique catafalque avait été dressé : le *cénotaphe était* recouvert du drapeau national et aux quatre coins du cénotaphe on avait disposé des faisceaux de drapeaux dans lesquels les couleurs françaises encadraient le pavillon blanc à la croix rouge de la société de secours aux blessés. Le catafalque avait été décoré par M. Régamey-Cattoire, tapissier.

C'est M. le chanoine Vanbockstael, doyen de la paroisse, qui a officié. La maitrise a chanté la messe de *Requiem* en faux bourdon et la Musique municipale a exécuté, pendant l'offrande, la marche funèbre de Gurdner et à la Consécration *Les cloches du monastère* de Lefebure-Wély.

Durant la cérémonie une quête a été faite en faveur des blessés militaires par MM. Léon Monnier, président de la société de secours aux blessés, Georges Louchard, secrétaire de cette société, Charles Dewavrin-Debœuf, lieutenant d'infanterie de territoriale, et Edmond Leroux, sous-lieutenant d'artillerie de réserve.

A l'issue de la cérémonie une réception a eu lieu au cercle militaire.

Les contributions. — En exécution de la loi du 28 avril 1893, le rôle supplémentaire de la contribution supplémentaire sur les vélocipèdes pour l'année 1893, est mis en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'ils doivent se pourvoir en dégrèvement dans le délai de trois mois, et joindre à leurs réclamations les avertissements et quittances échus; passé ce délai, les réclamations ne seront plus admises.

Fournitures de cercueils et de galoches au Bureau de bienfaisance. — Les menuisiers français, patentés et habitant la ville de Tourcoing, désireux de fournir les cercueils qui seront nécessaires au Bureau de bienfaisance pendant l'année 1894, sont invités à passer au secrétariat de l'administration charitable avant jeudi 30 courant, à l'effet d'examiner les types et prendre connaissance des conditions du marché à intervenir.

— Les marchands de chaussures, français, patentés et habitant ladite ville, désireux de fournir les galoches nécessaires au Bureau de bienfaisance, sont priés de déposer au secrétariat de l'administration charitable avant jeudi 30 courant, un type 17 à 19 1/2 et un type 20 à 24, avec prix et quantités par série, marchandises pouvant être livrées avant le 10 décembre 1893.

Halluin. — *La fête de Sainte-Cécile.* — La musique municipale s'est fait entendre, dimanche matin, en l'église paroissiale, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile, pendant la grand'messe de neuf heures et demie. Les fidèles y étaient très nombreux. De l'avis de tous, l'exécution des pas redoublés et de l'ouverture *Poête et Paysan* a été irréprochable. Il convient de complimenter le chef, M. Rédelé, qui dirige avec beaucoup d'énergie, malgré ses quatre-vingts ans.

A trois heures de l'après-midi, les musiciens, sous la conduite de leur capitaine, M. Dumortier, ont donné une sérénade à M. Paul Lemaitre-Bonduelle, maire, président de l'harmonie municipale, puis à son vice-président, M. Pierre Defretin

Dans un speech très-bien tourné, M. Dumortier, en offrant à chacun de ces Messieurs un superbe bouquet, leur a dit, après les souhaits d'usage, combien il était heureux d'être l'interprète des sentiments reconnaissants de la société à l'égard du dévouement qu'ils témoignent au corps musical de la cité et qu'une large part leur revient dans sa prospérité actuelle.

MM. Lemaitre et Defretin ont répondu de la plus aimable façon.

Aujourd'hui lundi à onze heures et demie du matin, une messe chantée sera célébrée en l'église paroissiale à l'intention de la société. Les musiciens exécuteront quelques morceaux choisis.

A l'issue de la messe ils donneront deux sérénades : l'une à M. Dumortier et l'autre à M. Rédelé, leurs capitaine et chef.

A trois heures de l'après-midi, un grand banquet réunira les membres actifs et honoraires.

Une dame de Roubaix, Elisa Van Berer, demeurant rue Philippe-le-Bon, qui était venue dimanche à Tourcoing pour acquitter une facture s'est aperçue en descendant du car de la disparition de son porte-monnaie contenant une somme d'environ 20 fr.

LILLE

A la mémoire du chansonnier Desrousseaux. — Dimanche, vers trois heures et demie, la société les *Sans-Souci*, l'administration du journal *La Vaclette* et le club du Dauphin, se sont rendus au cimetière de l'Est pour déposer une couronne sur la tombe du regretté chansonnier Desrousseaux.

M. A. Courouble, président des *Sans-Souci*, a prononcé un discours.

LA SÉANCE DE CLOTURE

DU CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

Dimanche, à deux heures et demie de l'après-midi, a eu lieu à l'Hippodrome de Lille, la séance de clôture du **Congrès catholique.**

La vaste enceinte était, sauf les galeries supérieures, complètement remplie. Tout le monde se lève et applaudit à l'arrivée de Mgr Sonnois, suivi de Mgr Williez, évêque d'Arras, *de Mgr de Saint-Dié* qui vont prendre place sur l'estrade, élégamment décorée; autour d'eux on remarque MM. de Caulaincourt; Thellier de Poncheville, de Margerie, Théry, Houzé de l'Aulnoit, de Nicolaï, et les orateurs qui doivent prendre la parole, M. Harmel, le R. P. Lemiuf, M. Jacquier.

Le rapport de M. Harmel

M. Harmel doit traiter de la question ouvrière : cette question dit M. Harmel est aujourd'hui à l'ordre du jour et a déjà été magistralement présentée par le Souverain Pontife dans son admirable encyclique. Le salaire de l'ouvrier doit suffire non seulement à lui-même mais à sa famille.

Tous les efforts du patron doivent tendre non-seulement à ce que la rémunération du travail soit équitable, mais à ce que des institutions soient créées pour améliorer le sort de l'ouvrier.

M. Harmel expose, chiffres en mains, les résultats très satisfaisants obtenus par les caisses de réserve créées dans son établissement. C'est ainsi que les femmes veuves ou les pères chargés de famille sont toujours assurés d'un *minimum de salaire.*

Ce qu'il tient à faire ressortir, c'est que toutes ces institutions de prévoyance sont gérées par les ouvriers eux-mêmes, car l'ouvrier doit suivant le conseil et sous la protection des patrons, travailler à son relèvement moral et matériel. Les chefs d'établissement, en donnant cette impulsion à leurs collaborateurs, ne font que remplir leur devoir : consolider l'autorité paternelle, favoriser l'épargne, assurer les ouvriers contre les infirmités, la vieillesse et les accidents de l'existence, voilà ce qui est